



République Française
Mairie de FONTENAY-lès-BRIIS

DECISION DEC2024_06

Le MAIRE de la Commune de FONTENAY-LES-BRIIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2394/20 en date du 23 mai 2020 accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2023_017 en date du 13 avril 2023 accordant l'ajout de délégations au Maire,

VU le courrier de la Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales de la Préfecture de l'Essonne en date du 22 décembre 2023 par lequel il est listé les opérations éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite étendre son système de vidéoprotection par l'installation de 6 nouvelles caméras visant à renforcer la prise en charge des enjeux sécuritaires sur la voirie, en lien avec la Gendarmerie de Limours,

CONSIDÉRANT que l'État peut financer ce projet à travers la DETR de l'année 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de présenter un plan de financement en adéquation avec le projet et intégrant le potentiel soutien de l'État,

DECIDE

Article 1^{er} : De proposer le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEMANDE DE SUBVENTION

DETR 2024 - EXTENSION INSTALLATION DISPOSITIF VIDÉOPROTECTION

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Fourniture et installation de plusieurs caméras	69 590,00 €	13 918,00 €	83 508,00 €
TOTAL	69 590,00 €	13 918,00 €	83 508,00 €

RECETTES

DISPOSITIFS FINANCIERS	TAUX		SUBVENTIONS
DETR 2024	40%		27 836,00 €
TOTAL	Base Montant HT des dépenses		27 836,00 €

ETAT	TAUX		FONDS COMPENSATION TVA
FCTVA	16,404%		13 698,65 €
TOTAL	Base Montant TTC des dépenses		13 698,65 €

RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE

41 973,35 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
Fourniture et installation de plusieurs caméras	69 590,00 €	sept.-24	nov.-24

Article 2 : De préciser que la recette issue de cette subvention sera affectée aux budgets 2024 et suivants de la commune, en section d'investissement, au compte 13461 – *Fonds communaux et intercommunaux : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*.

Article 3 : De charger Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance et inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Ampliation sera adressée à :

- ✓ Monsieur le sous-Préfet de Palaiseau,
- ✓ La responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- ✓ Préfecture de l'Essonne

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 1^{er} février deux-mille vingt-quatre.

Le Maire

Thierry DEGIVRY